

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses  
**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses  
**Band:** 12 (1924)  
**Heft:** 178

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

baum, Wolff, et comme internes provisoires, M<sup>lles</sup> Hébert, Bach, Boegner.

**M<sup>me</sup> Curie et le 25<sup>e</sup> anniversaire du radium.**

Toute la presse quotidienne ayant parlé de cette cérémonie, nous n'y revenons que pour joindre nos félicitations très chaudes à celles qui ont été exprimées à l'éminente physicienne pour sa découverte capitale. On sait qu'il y a eu grande cérémonie en Sorbonne, à laquelle ont participé le recteur de l'Université de Paris et le ministre de l'Instruction publique, et que l'annonce a été faite à M<sup>me</sup> Curie d'une pension de 40,000 fr. que va lui servir, à titre de reconnaissance, la République française. Ce n'est que pure justice.

Mais n'est-il pas curieux que cette même M<sup>me</sup> Curie soit, de par la loi française, assimilée à une mineure et à une incapable dès qu'il s'agit de choisir un conseiller municipal, fût-ce à Landerneau ou à Carpentras?...

**Chez un confrère.**

Nous apprenons avec regret que M<sup>me</sup> Jane Misme, qui fonda, voici dix-huit ans, le journal féministe *la Française*, et qui l'a depuis lors dirigé avec autant de talent que de ferveur féministe, quitte la direction en raison de la nouvelle organisation que l'éternelle difficulté financière impose à ce journal.

Nous tenons à dire ici à M<sup>me</sup> Misme tout ce que nous devons à son journal comme informations sûres, inspiration élevée, belle tenue littéraire, et aussi comme type fort apprécié de journal féminin français. Nous savons d'ailleurs que ces qualités ne seront pas perdues, puisque M<sup>me</sup> Misme collabore régulièrement à *l'Œuvre*, donnant chaque jeudi, ainsi que M<sup>me</sup> Maria Vérone, une chronique féministe à ce quotidien.

**Conseil national des femmes italiennes.**

*L'Attività femminile sociale*, organe du C. N. I., consacre en entier son dernier numéro à l'Assemblée annuelle de cette Association, qui a eu lieu cet automne à Sienna. C'est toujours avec joie que nous, qui connaissons surtout l'Italie comme pèlerinage d'art, enregistrons dans ces murs historiques des réunions comme celle-ci, où, sous l'emblème de la louve hiératique de la Cité, on a discuté de problèmes sociaux et féminins tout à fait modernes: éducation nationale et professionnelle, nouvelle organisation des lycées féminins et situation des professeurs femmes, Charte de l'enfant, hygiène infantile, abolition de la réglementation de la prostitution, Société des Nations et pacifisme, et, *last but not least*, suffrage féminin — ceci se passait avant les débats de décembre à la Chambre. Une seule opposition s'est manifestée dans l'auditoire, malgré les invites répétées à la discussion: celle du Dr d'Ormea, directeur de l'Asile d'aliénés de Sienna, cette opposition portant d'ailleurs surtout sur l'octroi aux femmes du vote parlementaire, et l'orateur étant partisan du suffrage féminin municipal. A quoi M. Martini, avocat, répondit de façon très brillante et péremptoire, et aux applaudissements de tout l'auditoire, que « du moment que la femme avait dû descendre du piédestal où l'on aimait à la voir dans l'arène de la lutte économique et sociale, le premier devoir était de lui reconnaître les mêmes droits qu'aux hommes ». Et M<sup>me</sup> S. Scelba, qui présidait cette séance, et avait introduit la conférencière, M<sup>lle</sup> Lidia Poët, avocate, put ainsi clore la discussion en relevant spirituellement que la collaboration entre hommes et femmes toujours demandée par le C. N. I., ces deux messieurs venaient d'en prouver la réalité.



*Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin*

**Communications du Comité Central.**

Le C. C. a le plaisir d'annoncer l'adhésion à l'A. S. S. F. d'une 23<sup>me</sup> Section: *Sektion Baden des Aarg. Verbandes für Frauenfragen*, présidente M<sup>me</sup> Clara Zellweger, Dr en médecine, Baden. Notre plus cordiale bienvenue.

**Nouvelles des Sections.**

LAUSANNE. — M. Charles Secretan, avocat, a répondu favorablement à l'appel qui lui avait été adressé par notre Comité, et nous donnera en janvier un cours de droit élémentaire en quelques

leçons. Nous espérons que de nombreuses inscriptions témoigneront de l'intérêt de nos membres pour des questions si actuelles, et dont l'utilité s'affirme chaque jour plus incontestable. Le cours aura lieu le vendredi soir et coûtera 5 fr. S'inscrire chez M<sup>me</sup> Rey, Mousquines, 38, Lausanne. L. R.

NEUCHÂTEL. — L'Association cantonale neuchâteloise pour le S. F. a tenu, le 15 décembre, à Neuchâtel, sa 5<sup>me</sup> assemblée annuelle; 4 sections sur 5 étaient représentées; chacune a rendu compte de son activité. Le rapport de la présidente, M<sup>lle</sup> Thiébaud, mentionne les efforts de propagande tentés, sans beaucoup de succès, par le Comité cantonal. Les sections sont invitées à se tenir au courant de l'inspection du travail des jeunes gens et des femmes dans les arts et métiers, qui résulte de la loi fédérale entrée en vigueur en octobre 1923; dans le canton de Neuchâtel, cette surveillance sera confiée aux préfetures. — Puis, l'assemblée entend et discute un rapport de M<sup>lle</sup> Porret sur l'admission des femmes dans les jurys des tribunaux et les autorités tutélaires. — Le bureau sortant de charge est renouvelé. La présidente, non rééligible, est remplacée par M<sup>lle</sup> Porret. E. P.

**En réponse...**

**Nouveaux abonnements  
(depuis le 15 décembre)**

- M<sup>lle</sup> B. (Genève), 1 abonnement.
- Par le Groupe suffragiste de Bienne, 7 abonnements.
- Par M<sup>lle</sup> E. (Etats-Unis), 1 abonnement.
- Union des Femmes (Avenches), 1 abonnement.
- M<sup>lle</sup> S. (Leysin), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> J. M. (Moudon), 1 abonnement.
- Ligue des Femmes juives (Genève), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> de V. (Pékin), 1 abonnement.
- Par M<sup>me</sup> B.-S. (Gênes), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> Bl. (Genève), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> St. (Schwarzenbourg), 1 abonnement.
- M<sup>lle</sup> Ch. (Vevey), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> Dr R. (Fontaines), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> W. (Genève), 1 abonnement.
- Dr Sch. (La Chaux-de-Fonds), 1 abonnement.
- M<sup>lle</sup> L. S. (Le Locle), 1 abonnement.
- M<sup>lle</sup> A. P. (Rouen), 1 abonnement.
- M<sup>me</sup> L. V. (Buttes), 1 abonnement.

**Union des Femmes de Genève**

22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

**Local:** Ouvert tous les jours sauf, le jeudi après-midi, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h.

**Bibliothèque:** Lundi, mardi et vendredi, de 10 h. à midi et de 15 à 17 h.

**Secrétariat des Intérêts féminins:** (Bureau de renseignements) lundi et vendredi de 16 à 18 h.

**Bureau de Placement (gratuit):** Mardi et vendredi de 9 h. à midi.

S. O. C.

**Société de l'Ouvroir Coopératif  
LAUSANNE**

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS  
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

**BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.**

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.  
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10